



Paris, le 22 avril 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil constitutionnel : « chérie, j'ai rétréci la loi ! »

La loi d'orientation sur l'avenir de l'école en prend encore un coup.

En déclarant, notamment, l'article 12 anticonstitutionnel, le conseil constitutionnel évacue le rapport annexé de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école.

Ainsi, il ne reste plus de la loi... que la loi ! C'est-à-dire pas grand-chose.

Il n'en reste pas moins que sa prochaine promulgation est loin de clore le débat sur l'application d'un certain nombre de dispositions fondamentales pour l'avenir du système éducatif : définition et finalités du socle commun, rôle du haut conseil de l'éducation, orientation des jeunes, enseignement des langues étrangères, éducation artistique, formation des maîtres, etc.

Bilan déplorable après presque deux années de débat et trois budgets successifs de l'Education nationale en régression constante !

Véritable camouflet pour le gouvernement et son ministre de l'Education nationale.

Contact Presse : Laurence GUILLERMOU – Tél. : 01.43.57.16.16.